

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 24  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241216-DCM\_2024\_12\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2024 12 03

**OBJET : ASSOCIATION APAJH (ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES) : SUBVENTION.**

Vu la délibération n°2024\_07\_03 du 25 juillet 2024 et son annexe ayant pour objet le vote des subventions aux associations pour l'année 2024,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Considérant qu'il y a lieu de rajouter au tableau des subventions voté, une subvention à l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 euros, à l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 18 décembre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le: 20-12-2024  
Publié ou Notifié  
le: 20-12-2024